



Mairie de Charensat

Réunion du 17 Juillet 2018

Présents : MM. BACCONNET - BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON - CLOAREC – COTTET – DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET - MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE -

Absents : Mme DEBOUDARD

Date de convocation : 10/07/2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 Juillet 2018 à 19h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme BACCONNET Chantal a été nommée secrétaire de séance.

Remarques sur le compte-rendu du 11/06/2018 :

* Suite à la remarque de Madame Danielle LENOBLE concernant le paiement de la vente des 3 parcelles achetées à Mme Marcelle JOHANEL qui n'a toujours pas été effectué, lecture du courrier de Me VEISSIER qui précise que les participants à la vente (propriétaire et Maire) avaient été informés de la longueur de la procédure.

* Le Maire revient sur la cérémonie du 8 mai, au cours de laquelle il avait demandé une prière à la mémoire d'une employée de l'EHPAD (après la cérémonie). Ce geste de mémoire a ensuite été mal interprété sur le site internet « www.regardssurlavenir.com ». Concernant les autres mises en cause, le Maire et d'autres membres du Conseil Municipal précisent que les personnes citées n'ont fait que respecter la volonté de cette personne. Madame Isabelle MAGNOL, présente dans la salle, demande à prendre la parole et perturbe à plusieurs reprises le cours de la séance. Monsieur le Maire lui demande de quitter la salle de réunion. Madame MAGNOL refuse. Monsieur le Maire menace d'appeler la gendarmerie. Certains membres du Conseil interviennent et elle finit par quitter les lieux.

Reprise de la séance.

Approbation du compte-rendu du 11/09/2018 : 9 pour – 0 contre – 3 abstentions

- **Nouveau contrat enfance-jeunesse** : Monsieur le Maire rappelle que les contrats enfance jeunesse dans les anciennes communautés de communes sont arrivés à échéance au 31 décembre 2017. Un nouveau contrat va être prochainement établi pour la nouvelle communauté de communes du Pays de Saint Eloy. Accord à l'unanimité pour le renouvellement du contrat enfance-jeunesse pour 3 ans (du 1/01/2018 au 31/12/2020).

- **Projet accueil de loisirs pour le RPI à l'école de Biollet** : suite à une réunion le mardi 3 juillet en présence des élus des communes de Biollet, Charensat, Espinasse, St-Priest-des-Champs, il est clairement apparu la nécessité de mettre en place un lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 11 ans pour le mercredi toute la journée à l'école maternelle de Biollet avec possibilité de repas à midi (l'école dispose de tous les équipements nécessaires aux normes). La commune de Biollet fait les démarches nécessaires pour la demande d'autorisation d'un accueil collectif. Le projet évoqué sera abordé lors de la réunion de la commission enfance jeunesse de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy. Accord à l'unanimité.

- **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant suite à modification des statuts du SMADC** : Monsieur le Maire propose de désigner les 2 délégués qui étaient en place depuis 2014, à savoir : Monsieur Jean-Claude SENETAIRE délégué titulaire et Monsieur François BLANCHON délégué suppléant. Accord à l'unanimité.

- **Coupes de bois ONF, exercice 2018** : Monsieur le Maire présente le document proposé par l'ONF concernant les coupes de bois à prévoir sur l'exercice 2018 dans la forêt communale de Charensat, à savoir les parcelles 1A, 2A, 7B d'une superficie de 19 ha (douglas). Il s'agit d'une vente sur pied. Accord à l'unanimité.

- **Désamiantage toiture école communale** : Monsieur le Maire rappelle que, suite aux diagnostics effectués par la Sté APAVE avant les travaux de rénovation de l'école, le rapport fait apparaître qu'il y a de l'amiante sur une partie de la toiture. Monsieur le Maire propose le devis de SAS LAURENT pour le désamiantage d'un montant de 8 025 € H.T., soit 9 630 € T.T.C. Accord à l'unanimité.

- **Nettoyage boucherie** : Monsieur le Maire propose le devis de la SARL AUXAPA pour le nettoyage du local boucherie pour un montant de 1 475,00 € H.T. Accord à l'unanimité.

- **Motion pour Internet** : Monsieur le Maire propose de voter une motion concernant les difficultés quotidiennes et récurrentes de connexion à Internet (une quarantaine de personnes nous ont transmis des lettres de mécontentement). Accord à l'unanimité.

- **Visite à Hohentengen** : Monsieur le Maire propose d'acheter un cadeau pour Monsieur le Maire de Hohentengen (livre sur la Chaîne des Puys et un coffret de bouteilles). Accord à l'unanimité.

- **Point sur le projet de voirie forestière** : Monsieur le Maire fait part des réunions en mairie (02/07/2018) et sur le terrain (09/07/2018 et 16/07/2018) concernant les 2 chemins forestiers que Monsieur Yann GUILBAUD (CRPF) propose d'inscrire en 2018, à savoir « Le Cabaret de la Cane » et le « chemin limitrophe des 3 communes Charensat, Charron, Dontreix ». Les 2 chemins dans le Bois La Brousse (intercommunal) seront programmés sur 2019. Monsieur le Maire précise que lors de la dernière réunion, un habitant de Charensat convoqué en tant que riverain propriétaire sur Charron l'a insulté de « menteur » et « salaud ». Après vérification sur l'ancien cadastre et le plan Napoléonien, ce chemin est un chemin communal nommé « chemin communal d'Auzances à Clermont » jusqu'à la limite avec Charron puis un chemin d'exploitation jusqu'à la parcelle communal.

- **Projet de bornage du terrain WILSON** : Monsieur le Maire présente le document d'arpentage établi par le Cabinet BISIO & Associés concernant le projet de bornage du terrain de Monsieur WILSON à Troissagnes pour permettre le passage des engins. L'emprise de la commune serait de 932 m². Accord à 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions pour acheter cette bande de terrain au prix de 4 000 €.

- **Droit de préemption du Bourg** : Monsieur le Maire propose de se positionner sur les immeubles cadastrés section E n° 428, 434, 1246, 1247, 1556. La ZAD du bourg permet à la commune d'être consultée en cas de vente, et de faire valoir son droit de préemption. Nécessité de prendre une délibération pour autoriser l'EPF Smaf d'intervenir pour le compte de la commune en cas de décision d'achat. Accord à l'unanimité.

- **Courriers divers** :

* Courrier de Madame JAMY : Monsieur le Maire rappelle que la commune doit acheter la parcelle cadastrée section E n° 169 à la famille d'Yvette JAMY pour le périmètre immédiat du captage des Sanciaux et propose un prix forfaitaire de 120 €. Accord à l'unanimité.

* Arrêté de la ZAD dite « zone d'aménagement différé de l'étang de Chancelade » arrivé en mairie le 10/07/2018. L'arrêté a été affiché en mairie le 11/07/2018 et la mention de l'arrêté portant création de ladite ZAD sera insérée dans 2 journaux d'annonces légales, à savoir La Montagne et le Semeur Hebdo.

* Avis favorable pour le dossier de demande de subvention présenté par la commune dans le cadre de l'appel à projet « Ecole Numérique Innovante et Ruralité ». Subvention de 50 % des sommes investies, à hauteur maximale de 7 000 € par école. Une convention doit être envoyée à l'académie. Accord à l'unanimité.

* Courrier reçu ce jour de Madame Odette POUMEYROL : demande d'installation d'une arrivée d'eau en bas du cimetière. Projet à étudier.

* Madame Andrée BREGERE a envoyé un faire part du décès de son époux Jean-Claude BREGERE. Le secrétariat a envoyé une carte de condoléances le 03/07/2018 de la part de tout le conseil municipal.

* Etablissement Français du Sang : remerciement pour la collecte de sang qui s'est déroulée sur la commune le vendredi 8 juin 2018 : 39 personnes se sont présentées dont 2 nouveaux donateurs.

* Courrier de Mme Nadine LEONARD qui informe la commune qu'un compromis sera signé le 20 juillet pour la vente de l'étang de Chevalet.

* Procès-verbal du Parquet de Clermont-Ferrand concernant la commune de Charensat pour le vol à la salle des fêtes commis le 17/07/2017. La personne devra verser 150 € à la Mairie de Charensat pour les dommages causés. Il devra également effectuer 20 heures de travail non rémunéré.

* Courrier de l'association « La Bosse des Minéraux » pour demander à la commune d'adhérer à l'association. La cotisation annuelle est de 20 €. Refus d'adhérer pour le moment.

* Courrier de Messieurs Jean-Yves GOUTTEBEL et Eric GOLD qui sont heureux d'annoncer que les 21 pays membres du Comité du Patrimoine Mondial, réunis à Bahreïn, viennent de décider d'inscrire le Haut lieu tectonique Chaîne des Puys-Faille de Limagne sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le Maire leur a envoyé un mail de félicitations.

* Courrier de la SCI KATTAGLAZ représentée par Monsieur GLAZIOU demandant des renseignements sur l'installation de silos de l'entreprise CHOUVY près du stade de foot. Proposition de transmettre le courrier à l'entreprise CHOUVY pour qu'ils renseignent Monsieur GLAZIOU sur les actions prévues.

* Retour sur le sujet d'agrandissement de l'EHPAD. Le Maire donne lecture du compte-rendu d'une étude datant de 2012, présentée en réunion du CCAS le 18/12/2012 et précise les membres présents à cette réunion. Conclusion du

compte-rendu : préconisation de maintien à 45 lits (pas d'agrandissement possible). Monsieur le Maire souhaite porter contradiction à ce qui est affirmé dans le document diffusé à la population par les conseillers minoritaires (dont l'identité n'était pas précisée) et l'association « Regards sur l'avenir ». Ce document désinforme totalement concernant la gestion de l'EHPAD. Comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres sujets qui y sont traités.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

www.charensat.fr